



## Problème avec mon employeur (je suis colporteur)

Par **TDHAD06**, le **18/08/2010** à **15:35**

Bonjour,

Je suis étudiant et en Avril 2010 j'ai été embauché (C.D.I) par une société spécialisée dans l'évènementiel et la diffusion de presse gratuite pour distribuer un quotidien 5 matins par semaines.

Aux alentours de mi-Juin, j'ai appris que du fait d'une loi, la diffusion de presse gratuite était interdite de début Juillet à fin Aout (ce qui n'est pas mentionné dans mon contrat)  
Je ne sais pas si la loi en question est nationale ou autre...mais il semble qu'elle existait avant la signature de mon contrat.

Je n'ai pas réussi à trouver la loi en question mais je suppose qu'elle existe vu que les entreprises de diffusion concurrentes agissent de la même manière...la seule différence est que les autres employés signent des C.D.D renouvelés tous les mois.

A ce moment là j'ai essayé de savoir auprès de mes supérieurs par (coup de téléphone, e mail, lettre recommandée) si ma suspension de travail allait conduire à une suspension de salaire...mais je n'ai eu droit à aucune réponse.

De plus j'ai reçu il y a peu un chèque de salaire comptabilisait tous mes jours de congés que j'avais cumulé...mais bien entendu sans avertissement ou justification.

Ce que je voudrais savoir c'est si mes employeurs ont le droit de se comporter ainsi ? Devrais-je être payé malgré tout vu que j'ai signé un C.D.I pour un travail précis sur un lieu précis pour

des jours et des horaires précis ?

Je vous prie de m'excuser pour cette tirade mais je tiens à bien spécifier tous les éléments qui me semblent importants.

Merci d'avance.

Par **pepelle**, le **23/08/2010** à **12:53**

Bonjour

Je vous conseille de contacter l'inspection du travail. Non seulement l'entreprise est obligée de respecter le contrat de travail signé ( donc doit vous trouver du travail pour les horaires indiqués) mais il semblerait que le paiement de vos congés signifie qu'il vous licencie ( ce qui est totalement abusif et fait sans respecter aucune procédure )